L'ailante glanduleux ou faux-vernis du Japon

Origine et morphologie

Originaire de Chine, l'ailante glanduleux a été introduit en Europe dès la fin du XVIIIème siècle comme arbre d'ornement.

Aujourd'hui, il colonise les rives des cours d'eau et les milieux anthropisés tels que les friches, les terrains vagues, etc.

On peut reconnaître l'ailante glanduleux par :

- ✓ ses feuilles complètement divisées en folioles dont la base est pourvue de 1 à 4 dents munies d'une glande,
- ✓ ses fruits ailés teintés de rouge puis bruns (les samares),
- ✓ sa taille pouvant atteindre 25 mètres de hauteur.

Modes de dissémination

. homme (travaux d'aménagements, entretien routier, plantation...)
. eau
. vent

Impacts directs

L'émission de substances toxiques par ses racines freine la concurrence et empêche la régénération naturelle des ligneux.

Sa capacité à se développer dans les interstices des chaussées et des trottoirs occasionne une dégradation des infrastructures publiques ce qui entraîne des coûts de gestion non négligeables.

Sa capacité à drageonner et à produire de très nombreuses graines qui peuvent se disperser de mai à novembre renforce sa très grande capacité de colonisation.

Enfin, l'ailante glanduleux produit dans sa sève une substance susceptible de provoquer des irritations cutanées et son pollen peut provoquer des allergies.

Plusieurs démarches contre cette colonisation

Les méthodes les plus efficaces restent la prévention et la vigilance : il faut protéger les secteurs qui n'ont pas encore été colonisés.

Surveiller et prévenir !

L'ailante glanduleux est une espèce encore commercialisée mais ne la plantez pas au risque de la propager.

Procéder à un arrachage précoce est le meilleur moyen de lutte.

Secteurs non colonisés

Ouvrir l'oeil et agir vite

Il est essentiel de repérer l'ailante le plus tôt possible.
Il se développe très vite et au-delà d'un certain stade de colonisation, il deviendra quasiment impossible d'en venir à bout. Aussi, dès juin, un arrachage manuel des jeunes plants (inférieurs à 60 cm) et plants isolés, dans leur totalité, c'est-à-dire en enlevant toutes les racines, permet de les éliminer et d'éviter son installation.

Occuper le terrain

Pour le concurrencer, il faut que la végétation soit dense et vigoureuse. Alors replantez et réensemencez le plus rapidement possible les surfaces perturbées avec des espèces adaptées aux conditions locales (sol, climat, etc.).

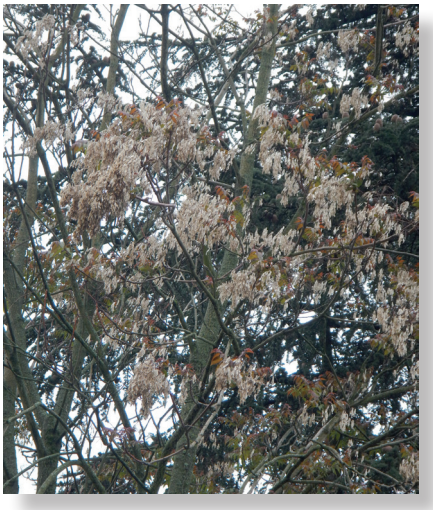

Secteurs colonisés

Couper et faucher régulièrement

Pour affaiblir l'ailante glanduleux et limiter sa dispersion, on peut couper les jeunes arbres une à deux fois par an d'avril à septembre pendant plusieurs années. Attention, il y a un risque de bouturage des fragments de la plante. Cette action est donc à associer avec une fauche répétée des jeunes plants et rejets pendant plusieurs années.
Un dessouchage est même possible sur les sols meubles, dans des zones à faible intérêt. Plusieurs passages peuvent être nécessaires au vu des nombreux rejets.

Technique du cerclage

Sur des arbres âgés, il est possible de réaliser un cerclage à la fin du printemps. Cette technique consiste à retirer une bande d'écorce du tronc de quelques centimètres de profondeur et de minimum 10 cm de large, au niveau du collet, sur 80 à 90 % de la circonférence de l'arbre. Il est très important de laisser une partie de l'écorce intacte la première année afin de limiter le drageonnement. L'arbre va alors se dessécher et périr en 1 à 3 ans.
Veillez à arracher plusieurs fois par an les rejets qui se développent et continuer la surveillance.

A ne pas faire

Éviter le "colportage"

Afin d'éviter sa dissémination, il convient d'éviter la floraison et la dispersion les graines et des fragments de souches ou drageons, même accidentellement.
Pour cela, évitez le transport de terres contaminées ou le déplacement d'engins sur des sites infestés.

Une simple coupe sans suivi est à proscrire car elle engendre de nombreux rejets, ce qui au final s'avère contre-productif.

Le port d'équipement adapté (gants) est recommandé lors de toute opération sur l'ailante glanduleux pour éviter le contact direct de la sève avec la peau.

Réalisation : Conseil Départemental de la Savoie - Septembre 2018

Contact : dep@savoie.fr